



Québec, le 27 février 2019

Monsieur Pierre Dufour
Ministre
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4e Avenue Ouest, Bureau A-413
Québec (Québec) G1H 6R1

Objet : Modifications aux plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) 2018-2023 des 15 unités d'aménagement (UA) du territoire d'application du régime forestier adapté - Réponse du Conseil Cris-Québec sur la foresterie

Monsieur le Ministre,

Au cours des mois de juin et décembre 2018, les représentants régionaux de votre ministère ont transmis au Conseil Cris-Québec sur la foresterie, les modifications apportées aux plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) 2018-2023 des 15 unités d'aménagement du territoire d'application du régime forestier adapté de la Paix des braves, pour fin de révision. Conformément à son mandat, le Conseil a procédé à l'analyse des modifications présentées et des documents afférents.

Lors de leur rencontre du 6 février dernier, les membres ont convenu de ne pas vous transmettre de commentaires ou de recommandations additionnels à ceux qui ont été formulés dans l'avis du Conseil du 10 avril 2018 portant sur les PAFIO 2018-2023 entrés en vigueur au 1^{er} avril 2018.

Cette position s'explique par le fait que les dernières analyses révèlent que plusieurs des commentaires exprimés dans l'avis d'avril 2018 ont été pris en compte lors du développement de ces modifications. Des améliorations ont aussi été observées au niveau de la mise en œuvre du processus de consultation et de finalisation de ces planifications et dans les communications entre les planificateurs et les maîtres de trappe. De plus, le Conseil est à même de constater le travail réalisé par les parties visant à solutionner divers conflits d'usage et compléter le développement de dossiers de nature stratégique qui requiert davantage de temps.

En respect de son mandat, le Conseil assurera la révision des modifications subséquentes apportées aux planifications forestières opérationnelles et des rapports d'analyse des groupes de travail conjoints. Lorsque requis, des commentaires ou recommandations additionnels vous seront transmis.



En terminant, nous vous informons qu'une copie de la présente sera transmise au Grand Chef des Cris, monsieur Abel Bosum, pour information.

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, de l'engagement du Conseil à permettre une consultation étroite des Cris lors des différentes étapes de planification et de gestion des activités forestières afin de mettre en œuvre le régime forestier adapté, et ce, en étroite collaboration avec les parties.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Hervé Deschênes
Président du Conseil